

VIP

Centre de recherche Versailles Saint-Quentin Institutions Publiques

CLINIQUE DE LÉGISTIQUE



Être acteur de la loi par la recherche, la pratique et le service de l'accès au droit

Une « clinique juridique »

Origine. Les "cliniques juridiques", ou "*Law Clinics*", sont des organismes à but non-lucratif nés au tournant du XXe siècle, dans les facultés de droit notamment américaines, afin de promouvoir une nouvelle méthode de transmission des connaissances juridiques auprès des étudiants, reposant sur la jonction entre la formation théorique classique,

l'expérience de la pratique professionnelle, un souci de responsabilisation, et le service à la communauté. Proche des stages de fin d'étude, l'enseignement clinique s'en distingue toutefois par une préparation des étudiants à la vie active au sein même de l'Université, en les faisant participer à des activités bénévoles, sous la supervision d'enseignants-chercheurs et de praticiens du droit.

Développement. Arrivées en France en 2007, avec la Maison du droit d'Assas, les cliniques juridiques ont progressivement investi les établissements d'enseignement supérieur des cinq continents, révélant une aptitude à dépasser les cultures juridiques régionales et étatiques. Elles peuvent être classées en deux catégories principales. Les cliniques viennent généralement compléter le réseau d'accès au droit en faveur des plus démunis, en leur fournissant, au niveau local, de l'information juridique (ex. Clinique juridique de l'Université Paris 8). Et, à ces structures d'« accès au droit » traditionnelles, s'ajoutent aujourd'hui de nombreuses cliniques « projet » (ex. Bureau d'assistance juridique internationale de l'Université de Sherbrooke).

Environnement. La Clinique de légistique, dont le développement a été acté lors d'un comité scientifique de la Faculté de Droit et de Science politique de 2014, s'inscrit à ce jour dans deux grands ensembles. D'une part, elle est un acteur actif, depuis sa fondation en 2016, du Réseau des cliniques juridiques francophones (RCJF – www.cliniques-juridiques.org) qui regroupe cinquante membres en 2020. D'autre part, elle a vocation, avec les autres cliniques qui les composent, à servir de passerelle entre les établissements d'enseignement supérieur membres du nouvel ensemble universitaire Paris-Saclay (www.universite-paris-saclay.fr).